Image not found or type unknown

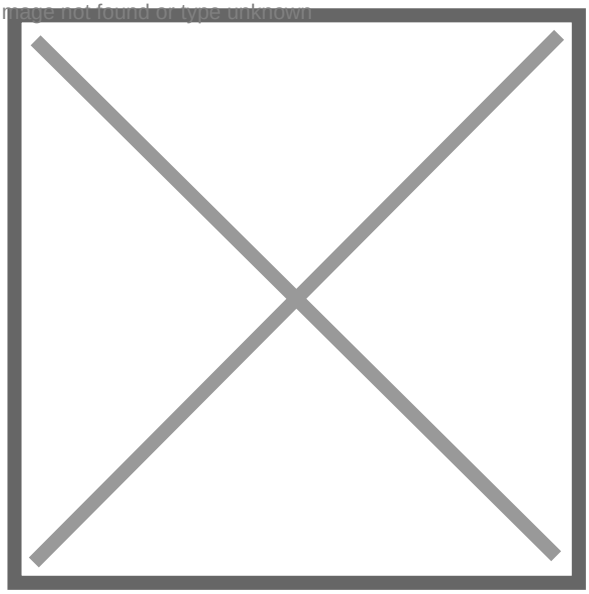

Suite separation litige avec la caf

Par **Arnaudaube**, le **27/08/2018** à **21:46**

Bonjour

Voilà je vous expose mon problème et mes questions.

En novembre 2017, ma conjointe qui partage ma vie depuis 10 ans et avec qui j'ai eu trois enfant, declare notre séparation aupres de la caf pour toucher le rsa car elle est en fin de congés parental. Et ceux je précise sans m en informer. La caf ne juges pas necessaire de m'informer non plus. Elle attribue donc tout les droit a ma femme. J apprend cela seulement en mars 2018 par notre propriétaire.
Je me rend donc à la caf pour avoir des informations et surtout precisé que je ne suis pas informé ni même d'accord pour cela car nous vivons toujours sur le même toit et en aucun cas séparé. J explique aussi que ma femme rencontre des problemes de santé psychiatrique et qu elle est suivi de 8 ans maintenant. L agent de la caf me conseille de faire un courrier pour contester la declaration de ma femme. Ce que je fais.
Deux semaines plus tard ma femme quitte notre domicile est descolarise nos enfants sans m en informer. Je prend donc un avocat car je me rend compte que la situation et clair je dois protégé mes enfants. Mon avocat fait une requete pour la garde des enfants auprès du JAF.
Dix jour plus tard ma femme revient au domicile avec mes enfants, mais son etat de santé a empiré si bien que 3 semaine plus tard er avec concertation avec sa famille nous fesont hospitalisé sous contrainte suite a des épisodes de violences.
La caf decide de réunir de nouveau nos dossier er annule la demande de séparation. Je me retrouve donc de fait solidaire d'un trop perçu de 3800 dont a peu pres 300 euro de prime de noël.
Je recontacte la caf, et conteste par ecris sur leurs conseille et celui de mon avocats la dette ou du moins la solidarité de cette dette car je n ai pas bénéficié de cette argent a eté conservée par ma femme qui ne participe plus au besoin du foyer et de ces enfants. Je demande egalement sur leurs conseille de nouveau la separation des comptes caf a mon

avantage. Car je m occupe seule de mes enfants suite son hospitalisation.
A ce jour pas de reponse a ces deux courrier envoyé en AR.
L histoire de s arrete pas là malheureusement. En juin ma femme sort de l hôpital et reviens de fait chez nous. Malgres son hospitalisation elle arrete rout traitement au bout de 10 jours. Elle redemande à la caf la separation.
La caf s exécute de suite toujours sans m informer et rattache mes enfants au compte de ma femme. Je suis toujours sans numero caf. Le jugement est mis en délibéré actuellement par le JAF. La caf ne répond a aucun de mes courriers envoyé en AR ou envoye simple. Une personne de l accueil ma tenue des propos indecant et sexiste " comme quoi il est normal qu il aide les femmes et que la garde des enfants doit revenir a leurs mère que je devais pas me plaindre.
A ce jour, je ne touche plus d aide depuis décembre 2017. Je ne perçois que 1300 euros de salaire par mois et je dois tous payer seule , ma femme refuse meme de payé un litre de lait. Bref je m occupe seule de mes enfants. Elle se contente d etre juste logé. Et elle me vole meme des affaires, de l argent etc...
Elle vient de toucher les primes de rentré scolaire mais refuse de payé les fournitures des enfants.
Je suis complètement sous l eau financièrement et je m endete gravement.
 Ma question est simple que puis je faire de plus pour que la Caf reconnaisse mes droits, car meme la mediatrice et le directeur de la caf ne réponde pas a mes courriers ?

Par **Visiteur**, le **27/08/2018** à **22:44**

Bsr
Je pense que maintenant votre affaire est du ressort du JAF.

Par **Arnaudaube**, le **27/08/2018** à **23:26**

Bonsoir
Malheureusement le jaf prendra acte que pour l avenir. Pas pour le passé "ex: prime de scolarité " d'après mes recherche je dois saisir le tass mais je suis pas sûr. J aimerais vraiment avoir un autre choix

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés